



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

World Heritage Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limited / limitée

Paris, 30 June / 30 juin 2010

Original: français

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD
CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

WORLD HERITAGE COMMITTEE / COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Thirty-fourth session / Trente-quatrième session

Brasilia, Brazil / Brasilia, Brésil
25 July – 3 August 2010 / 25 juillet – 3 août 2010

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire: Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou sur la Liste du patrimoine mondial en péril

Item 7 of the Provisional Agenda: State of conservation of properties inscribed on the World Heritage List and/or on the List of World Heritage in Danger.

RAPPORT DE MISSION / MISSION REPORT

Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal (N153))
Niokolo-Koba National Park (Senegal) (N 153)

4-11 avril 2010
4-11 April 2010

This mission report should be read in conjunction with Document:
Ce rapport de mission doit être lu conjointement avec le document suivant:
WHC-10/34.COM/7A.Add

RAPPORT DE MISSION

**PARC NATIONAL DE NIOKOLO-KOBA
SENEGAL**

4 – 11 avril 2010



PNNK. Il s'agit d'une entreprise familiale de droit sénégalais (AREZKI). Initialement prévu sur 71 km, le tronçon jouxtant le PNNK a été réduit à 36 km de route longeant effectivement le parc, les 35 premiers kilomètres ayant été déviés par rapport au tracé originel. Par ailleurs, la route se fait sur le tracé d'une piste en terre préexistante et de largeur identique. Les discussions avec les dirigeants de l'entreprise et les observations sur une partie des 36 km de route concernés, montrent de manière globale un impact négligeable sur le PNNK et une très bonne collaboration entre les responsables du parc et ceux de l'entreprise pour la mitigation de potentiels effets néfastes. La mission a effectivement noté que les travaux actuels de construction de la route respectent l'intégrité du parc (pas de déblais du côté du parc, peu d'effet sur la végétation ; voir photo) et l'existence sur site d'une cellule environnementale pour le suivi des impacts. La société chargée de la réalisation de la route fait également appel à des engins de terrassement soulevant peu de poussière et ayant un impact sonore très réduit. Des mesures d'atténuation des impacts post-chantier sont prévues (pose de panneaux alertant de la présence de grande faune et de la proximité du PNNK, bornes de délimitation du PNNK régulières, messages anti-feu à l'attention des usagers de la route, avertissements pour réduction de la vitesse, etc...). Par ailleurs, les employés non qualifiés du chantier ont tous été recrutés au sein des communautés locales afin de créer des revenus locaux, mais également d'éviter d'attirer du personnel extérieur avec toutes les nuisances que cela comporterait.

La mission constate que le projet de route transfrontalière ne présente plus de menace si les mesures d'atténuation sont réalisées comme prévues.

g) Projet de barrage hydro-électrique de Sambangalou

Bien que n'ayant pas pu visiter le site du projet de barrage hydro-électrique envisagé sur le fleuve Gambie, en amont au sud est du PNNK, la mission a eu une longue séance de travail avec les promoteurs de ce projet à Dakar. La rencontre avec les responsables de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) et l'analyse des documents relatifs au projet, ont montré que ce projet de barrage devra se réaliser à Sambangalou en accord avec les autorités des pays concernés (Sénégal, Gambie et Guinée) et dans le cadre d'un accord de coopération avec divers institutions internationales de protection de l'environnement (UICN, WWF, Wetlands International) afin de réduire les impacts négatifs éventuels sur le PNNK. Des impacts potentiels négatifs existeraient donc nécessairement à travers les effets sur les eaux qui parcourent le PNNK et également du fait de l'accroissement des populations humaines et de leurs activités dans la zone du barrage. Toutefois, les responsables de l'OMVG, conscients de ces effets négatifs (à travers l'EIES et les discussions avec eux), envisagent de prendre toutes les dispositions scientifiques, techniques et financières afin de juguler ceux-ci, en étroite collaboration avec la DPN. Ils ont manifesté également leur souhait de collaborer de façon transparente avec l'UICN et l'UNESCO / Centre du patrimoine mondial, pour mieux analyser ces impacts potentiels et trouver des solutions durables. A la lecture de l'EIES, la mission reste inquiète quant aux impacts négatifs sur le PNNK, tels que la réduction des superficies de forêts-galerie et de rônaraies, la traversée du fleuve par la faune et sur l'alimentation en eau insuffisante des cuvettes d'inondation et des mares. Par ailleurs, des financements sont actuellement recherchés par l'OMVG afin de permettre une étude économique complémentaire pour justifier auprès des différents bailleurs du projet les 44 millions d'euros de dépenses dédiées à la protection de l'environnement.

Cependant, une visite effective du site du barrage ainsi que des discussions avec les populations et le personnel local de l'OMVG permettrait de mieux appréhender les menaces.